

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		

**L'an deux mille vingt trois**

**Le 27 mars**

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,**

**Date de convocation 16 mars 2023**

**Date d'affichage 16 mars 2023**

**Nombre de conseillers en exercice 33**

**Présents 29**

**Votants 33**

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

**Absents excusés :** Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

**Secrétaire de séance :** Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

#### **N° 2023-043 – CENTRE SOCIOCULTUREL ATELIER 860 – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS POUR 2023**

Depuis sa création en 2016, le centre socioculturel nommé « Atelier 860 » développe des actions en faveur des familles et des habitants du territoire, en cohérence avec son projet de structure inscrit dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Calvados. Pour ce faire, il a été doté d'aménagements, de matériel et mobiliers appropriés à l'accueil de publics très divers, de la petite enfance aux seniors.

Au fur et à mesure des années, il s'avère nécessaire de procéder à quelques travaux sur le bâtiment et d'acquérir le matériel adapté aux usages qui évoluent dans le quotidien des habitants et au sein de la structure :

- L'environnement numérique : l'usage du numérique au quotidien des habitants passe aujourd'hui davantage par des supports mobiles tels que des tablettes ou smartphones. L'acquisition de ce type de matériels est donc nécessaire ;
- La polyvalence de la salle « La Ruche » induit des usages multiples et du matériel très divers (échanges de pratiques, matinées emploi, ateliers parents-enfants, rencontres d'habitants, réunions...). La réalisation de placards dans « la Ruche » et l'acquisition d'un meuble mobile, permettraient le rangement dans des conditions adéquates du matériel d'arts plastiques, de jeux, de papeterie, etc ;
- L'information et la valorisation des actions impliquent des supports adaptés et mobiles. Ainsi, l'acquisition d'un écran de télévision et d'un tableau blanc est nécessaire pour répondre à ce besoin ;
- Au regard de la fréquentation des temps d'échanges de pratiques entre habitants, notamment autour de la couture, la poursuite d'acquisition de matériel type machine à coudre est essentielle au fonctionnement de l'activité.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de la CAF du Calvados pour les investissements à réaliser en 2023 en faveur du centre socioculturel Atelier 860 dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.) ;  
**VU** les circulaires de la CNAF n°2012-013 en date du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale et n°2016-005 du 16 mars 2016 relative à l'agrément des structures de la vie sociale ;  
**VU** les conventions de prestations de service « Animation Globale et Coordination » et « Animation Collective Familles » relatives au centre socioculturel d'Ifs, signées le 23 mai 2022 entre la ville d'Ifs et la Caisse d'Allocations Familiale (C.A.F.) du Calvados pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;  
**VU** la Convention Territoriale Globale (C.T.G) signée le 8 novembre 2022 entre la Ville d'Ifs et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados ;  
**VU** le courrier en date du 10 octobre 2022 adressé à la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados par la Ville d'Ifs pour porter à sa connaissance, dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, les financements en investissement que la Ville serait susceptible de solliciter auprès d'elle ;  
**VU** l'avis de la commission « Centre Socioculturel » réunie le 20 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** que le centre socioculturel « Atelier 860 » constitue un lieu-ressources identifié par les habitants et un service de proximité permettant une réelle plus-value en matière d'animation de la vie sociale et de soutien à la parentalité ;

**CONSIDERANT** que, sur la base du Contrat de Projet 2022-2025 validé par la CAF du Calvados pour ce centre socioculturel, l'Atelier 860 développe des activités pour répondre aux enjeux et orientations de ce projet de structure ;

**CONSIDERANT** les crédits inscrits au Budget Primitif de la Ville pour ces investissements sur l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT** que les investissements à envisager en 2023 pour le centre socioculturel peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la C.A.F. du Calvados ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**CONFIRME** la nécessité de procéder en 2023 à des investissements complémentaires au sein du centre socioculturel « Atelier 860 », dans la limite des crédits qui seront inscrits au Budget Primitif de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de la C.A.F. du Calvados, sur l'exercice 2023, pour ces investissements à réaliser au profit de l'Atelier 860.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,

**Michel PATARD-LEGENDRE**



Rendue exécutoire le : 30 mars 2023

Affichée le : 30 mars 2023

**Acte à classer**

2023-043

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-03-30T11-07-39.00 ( MI244124538 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230330-2023-043-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Centre socioculturel Atelier 860 - Demande de subvention  
d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations  
Familiales du Calvados pour 2023

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Sollicitées par les collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [043.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/23 à 10:33

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 30/03/23 à 11:07

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 30/03/23 à 11:15